



## **RESOLUTION ACTION SOCIALE**

Le Congrès de la Fédération des Finances FO réuni les 18, 19 et 20 juin 2013 aux KARELLIS dénonce la politique dogmatique de restrictions budgétaires mise en place par les gouvernements successifs. Aucune direction n'a été épargnée, avec des fermetures de sites, des restructurations de services et des redéploiements de personnels.

En outre, le choix du gouvernement de classer l'ensemble des missions économiques et financières comme non prioritaires est une décision que FO Finances ne peut accepter. FO en dénonce les conséquences : la réduction de 2,5% des effectifs et la baisse de 7% des crédits de fonctionnement et d'intervention.

Dans une période de crise économique, marquée par une baisse du pouvoir d'achat et une détérioration des conditions de travail de tous les agents, FO Finances maintient que la politique d'Action Sociale est une mission prioritaire.

FO Finances exige des ministères des garanties pour une politique d'Action Sociale ministérielle spécifique, ambitieuse et de qualité. Le Congrès exige que l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat continue à bénéficier de l'action sociale ministérielle à son plus haut niveau et à l'action sociale interministérielle.

FO Finances condamne la régionalisation du réseau de l'action sociale et la tentative de modifier la position statutaire des agents exerçant dans les associations. La Fédération exige le maintien d'une action sociale au niveau du département, dotée de tous les agents nécessaires à son animation.

Le Congrès revendique une égalité de traitement et d'accès aux prestations pour les agents, actifs et retraités, issus des ministères de Bercy, quelle que soit leur implantation fonctionnelle et géographique : Ministères Economiques et Financiers (MEF), Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE), Direction Départementale Interministérielle (DDI), Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE), Collectivités et Départements d'Outre Mer (COM-DOM), les Ecoles des Mines et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

## **ACTION SOCIALE INTERMINISTRIELLE**

Le Congrès réaffirme son attachement à l'action sociale interministérielle, définie dans la loi 83-634 du 13 juillet 1983, qui permet de garantir à tous les agents l'accès à un socle commun de prestations.

Le Congrès s'oppose à toute création d'un établissement public qui viserait à transformer l'action sociale statutaire en œuvre sociale comparable au comité d'entreprise.

Le Congrès exige que l'ensemble des fonctionnaires d'Etat continue à bénéficier de l'action sociale ministérielle et de l'action sociale interministérielle quelle que soit leur affectation et particulièrement dans les établissements devenus autonomes.

Le Congrès dénonce la politique budgétaire du gouvernement qui a pour effet de réduire de façon importante le budget d'action sociale interministérielle.

Le Congrès exige que les prestations interministérielles à réglementation commune soient budgétisées à hauteur des besoins des agents bénéficiaires.

Le Congrès dénonce la privatisation de la gestion des prestations comme les chèques vacances et le Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Le Congrès revendique :

- Une véritable politique familiale à la hauteur des besoins qui passe par la réservation de places en crèche afin de maintenir un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle et de favoriser l'égalité femmes-hommes.
- Pour les agents de l'Etat, et notamment les primo arrivants rencontrant de plus en plus de difficultés pour se loger en raison du prix élevé des loyers, et aussi du manque de logements, la mise en place d'un programme ambitieux de logements neufs.
- L'attribution de chèques vacances pour l'ensemble des agents actifs et retraités, avec une bonification pour tous allant au-delà des 30% actuels.
- Pour les agents des DOM, COM, le bénéfice du chèque vacances, sans prise en compte de l'indemnité de cherté de vie dans le calcul de leur revenu.
- L'information annuelle de chaque retraité de ses droits en matière d'action sociale.
- L'aide au maintien à domicile pour tous les retraités, quel que soit leur revenu.
- Une hausse significative du budget dédié à l'aide au maintien à domicile qui tienne compte de la population vieillissante, en augmentation dans notre pays.
- La mise en place d'une prestation « étudiants », quel que soit le cursus, qui permette aux agents d'accompagner leurs enfants dans leurs études, y compris lorsqu'ils doivent quitter le domicile familial.

- La garantie pour chaque agent d'un repas quotidien de qualité à un tarif accessible. En effet, le Congrès considère que la restauration collective contribue pleinement à l'amélioration des conditions de travail des agents, à leur équilibre physique et à leur santé.
- L'application du taux de TVA à 5,5% pour la restauration collective des agents de l'Etat, en raison de son caractère social.
- Un véritable plan d'investissement et de développement des restaurants inter-administratifs (RIA), y compris dans les DOM et les COM, ainsi que la revalorisation et l'extension de la subvention de repas à tous les agents actifs et retraités.

Le Congrès exige :

- L'application totale du 5% logement et son affectation à la Fonction publique de l'Etat en tenant compte des spécificités professionnelles et de la localisation des agents dans les services.
- Qu'un bilan national des logements réservés (parc et occupation), par section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) soit dressé.

Le Congrès exige la création d'une politique d'action sociale pour tous les agents de la Nouvelle Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna. Ces agents fonctionnaires d'Etat et agents publics qui exercent, sur un territoire de la République Française, doivent bénéficier des mêmes droits que leurs collègues métropolitains ou domiens.

## ACTION SOCIALE MINISTERIELLE

### ► PARITARISME – REPRESENTATIVITE

Le Congrès rappelle que FO n'a pas signé les accords de Bercy, ni approuvé la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010. Il dénonce la fin du paritarisme au sein des instances "action sociale" qui a profondément modifié leur activité.

La mise en place de l'autonomie des associations gestionnaires des prestations d'action sociale ministérielle : Association pour le Logement des Personnels des Administrations Financières (ALPAF), Association de Gestion des Restaurants Administratifs Financiers (AGRAF), et Education Plein Air Finance (EPAF) a transféré une partie des prérogatives du CNAS vers le conseil de surveillance et l'assemblée générale de chacune des associations. FO FINANCES s'était élevée contre cette mesure qui conduisait à un désengagement de l'Etat malgré les promesses de versement de subventions annuelles. Nos craintes ont été confirmées puisque ces subventions se révèlent insuffisantes pour que les associations puissent exercer l'ensemble de leurs activités. Le Congrès exige donc l'augmentation des subventions versées aux associations au regard des besoins toujours plus criants des agents des ministères économiques et financiers

Le Congrès rappelle que seule une politique d'action sociale décidée au niveau national permet de garantir l'égalité de traitement et d'accès des agents aux prestations sur l'ensemble du territoire.

## ► ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de la réécriture de l'arrêté de 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Action Sociale, le Congrès revendique la mise en place d'un réel dialogue social prenant en compte les revendications des agents en matière d'organisation et de fonctionnement de l'Action Sociale. Pour le Congrès, il ne saurait être question que l'administration profite de cette refonte pour limiter le rôle de certains acteurs dans les instances, notamment les médecins.

Le Congrès rappelle que les groupes de travail ne se substituent ni au CNAS (Conseil National d'Action Sociale) ni aux CDAS (Conseil Départemental d'Action Sociale). Il réclame des formations spécifiques pour tous les membres des CDAS.

Le Congrès revendique la création pour les COM d'une structure équivalente au CDAS, tant en moyens humains que financiers, conformément aux engagements des ministres. Dans l'immédiat, il exige l'élargissement des prestations d'action sociale à tous les agents affectés dans ces territoires avec un abondement budgétaire en conséquence.

Le Congrès réaffirme son opposition aux modalités de répartition du Budget d'Initiative Locale (BIL) qui accentuent les disparités de traitement entre actifs et retraités des départements.

Le Congrès exige l'augmentation des crédits BIL.

Le Congrès dénonce les restrictions ou remises en cause des autorisations d'absence accordées aux agents pour participer aux actions de prévention et initiatives mises en œuvre par les CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale).

## ► MOYENS DES DELEGATIONS

Le Congrès exige le maintien du principe de l'élection du délégué et la mise en place d'une procédure transparente en cas de partage de voix.

Le Congrès exige le remplacement immédiat et systématique des assistants de délégation quittant leurs fonctions.

Le Congrès maintient sa revendication de création de postes d'assistant(e)s supplémentaires afin de renforcer les équipes existantes dans les départements du fait de l'augmentation du nombre de retraités et de personnes en difficulté.

Le Congrès rappelle son opposition à toute idée d'instrumentalisation de la politique d'action sociale au profit d'une gestion par les services des ressources humaines.

Les correspondants sociaux sont les relais incontournables de la politique d'action sociale ; c'est pourquoi le Congrès exige le comblement des vacances de postes et l'octroi par les directions des décharges d'activité indispensables à l'exercice de leur mission.

Le Congrès revendique une doctrine d'emploi des correspondants sociaux et une plus grande transparence dans leur mode de désignation.

Le Congrès réclame la garantie pour les délégués et assistants de délégation de conditions de déroulement de carrière identiques à celles des autres agents de leur direction.

Le Congrès revendique :

- La poursuite et l'achèvement des opérations de relogement et de rénovation des délégations.
- L'attribution des dotations nécessaires en matériel informatique, bureautique et en moyens de transport.
- La mise à disposition de locaux de proximité équipés et adaptés à la confidentialité.
- Le respect par les directions de la prise en charge effective des frais de fonctionnement des délégations.

### ► RESTAURATION

Le Congrès réaffirme son attachement au principe de la restauration collective de proximité et de qualité qui constitue une obligation pour l'employeur. Il dénonce la suppression des restaurants administratifs au prétexte de la modernisation des services.

Il revendique l'application de la mise aux normes d'hygiène et de sécurité dans les restaurants administratifs.

Le Congrès exige, pour les COM du Pacifique, la mise en place de solutions de restauration par l'établissement de conventions avec des structures adaptées.

Il s'oppose à une augmentation systématique des plafonds d'harmonisation visant à faire supporter aux seuls agents l'augmentation du prix du repas. Le Congrès maintient sa revendication permanente de réévaluation de la subvention repas et de l'indice plafond au niveau de l'indice terminal de la catégorie "B".

Le Congrès revendique la généralisation d'un tarif restauration au bénéfice des retraités.

Le Congrès exige que l'administration attribue réellement aux responsables des associations gérant les restaurants administratifs les crédits d'heures nécessaires pour exercer pleinement leur mission.

Le Congrès dénonce le surcoût induit par l'introduction du « BIO ». Il exige qu'il soit intégralement supporté par l'Administration.

Le Congrès dénonce la recherche de conventionnements à "tout prix", y compris avec des structures à caractère commercial, dans le but de supprimer l'attribution du titre restaurant ou de remplacer des restaurants administratifs.

Le Congrès rappelle que la dernière revalorisation du Titre Restaurant (de 4,88 € à 5€) remonte au 1<sup>er</sup> janvier 2008 ...

Il exige :

- Une revalorisation conséquente de la valeur faciale du titre ainsi qu'une augmentation de la participation de l'administration.

- Que le forfait de 18 titres ne soit plus amputé du nombre de jours de repos pris au titre du Compte Epargne Temps.
- L'attribution des titres restaurants à tous les agents qui ne peuvent accéder à la restauration collective en raison des spécificités liées à leurs missions et/ou à leur régime de travail et qui ne bénéficient d'aucune compensation.

## ► LOGEMENT

Dans un contexte immobilier caractérisé par une forte hausse des prix et des loyers, et par une stagnation du volume de logements sociaux, le Congrès constate que l'attribution d'un logement social est plus que jamais une des préoccupations majeures des agents.

Cette situation, conjuguée à la perte de pouvoir d'achat des agents, pèse de plus en plus lourdement sur les revenus des ménages (rapport loyer/revenus) tant en région parisienne qu'en province, dans les DOM et dans les COM.

Le Congrès exige de nouvelles créations et réservations de logements sur l'ensemble du territoire, y compris dans les DOM.

Le Congrès dénonce l'état de vétusté de certains logements. En conséquence, il exige que l'ALPAF rappelle aux bailleurs leurs obligations de rénovation du parc existant.

Il réclame l'adaptation des réservations de logements en termes d'implantation et de structure, l'assouplissement des règles d'attribution (notamment le critère « une pièce/une personne »), la simplification et l'uniformisation des procédures d'attribution.

Le Congrès exige la poursuite et l'intensification du programme d'adaptation des logements aux personnes handicapées dans le cadre de la législation en vigueur.

Le Congrès revendique l'accès aux logements sociaux, sans restrictions, pour les agents en double résidence.

Tout en demeurant attaché à l'action collective de réservations de logements, le Congrès considère que les agents doivent conserver le bénéfice d'une aide susceptible de favoriser leur recherche de logement dans le secteur privé.

Il revendique la mise en place d'un système de garantie des loyers et de caution par l'Etat employeur.

Le Congrès met en garde l'administration contre les tentatives préfectorales de récupérer la gestion des crédits spécifiques "logement" du ministère et s'opposera à toute mise sous tutelle préfectorale des opérations de réservation de logement social.

## ► AIDES ET PRETS

Le Congrès s'oppose à toute nouvelle régression dans les critères d'accès aux aides et prêts au logement.

Le Congrès revendique l'élargissement de la zone 1 à l'ensemble des communes reconnues pour la cherté de l'immobilier, y compris dans les collectivités d'Outre Mer.

## ► AIDES ET SECOURS

Le Congrès dénonce le rallongement des délais de paiement des aides et secours dans le cadre de la mise en place de la procédure de paiement via CHORUS.

Le Congrès revendique de nouvelles prestations destinées à répondre aux attentes des agents :

- La suppression des frais de dossier pour l'ensemble des prêts.
- La création d'un prêt pour financer les frais de scolarité.
- La revalorisation et la simplification des conditions d'octroi de l'aide pécuniaire et du prêt social.

## ► VACANCES LOISIRS

Le Congrès condamne les mesures appliquées au secteur vacances-enfants notamment :

- Les augmentations constantes de la participation des familles.
- Le transfert des frais de pré-acheminement sur les familles.

Le Congrès demande la remise en place des séjours linguistiques.

Attaché à ce secteur apprécié des agents, le Congrès condamne la mesure prise par EPAF, sans concertation, et qui vise à généraliser l'ensemble des transports par autocar pour les séjours d'été.

Par ailleurs, l'octroi des dispenses de service nécessaires et la couverture assurantielle correspondante doivent être pérennisés.

Le Congrès exige la prise en charge par l'administration de la totalité des frais d'acheminement des enfants jusqu'aux centres de vacances dans le cadre des séjours courts.

Le Congrès exige, dans le secteur « vacances familles », l'application des réductions consenties en fonction du nombre d'enfants de manière à rendre les tarifs plus équitables.

Le Congrès exige le maintien de prestations de qualité.

Le Congrès restera particulièrement vigilant face à la politique d'extension des prestations vacances familles aux agents des autres ministères par le recours à des conventions.

Le Congrès craint que cette politique de mutualisation des moyens ne restreigne l'accès des agents Finances à nos résidences EPAF.

Le Congrès condamne l'investissement effectué par EPAF dans le cadre d'une SCI conjointement avec la Fondation d'Aguesseau (Justice).

Le Congrès prend acte du maintien des actions en faveur de l'accueil en centres de vacances des enfants porteurs de handicaps et réaffirme la nécessité de poursuivre cette démarche.

### ► **PETITE ENFANCE**

Dans le cadre d'une véritable politique d'aide à la famille, le Congrès revendique une amélioration des prestations liées à l'accueil des enfants en bas âge, y compris par la création de nouveaux dispositifs et aides.

Le Congrès exige la réservation de berceaux supplémentaires en fonction des besoins, au-delà de l'objectif ministériel de 2012.

### ► **RETRAITÉS**

Le Congrès met en garde l'administration contre toute tentative d'exclure les retraités du champ des bénéficiaires de l'action sociale.

Il considère que les retraités doivent être reconnus comme bénéficiaires de l'action sociale au même titre que les actifs et qu'il appartient à l'Etat employeur de couvrir leurs besoins par des prestations adaptées. Pour ce faire, le Congrès demande le développement d'une politique active de communication à destination des agents retraités.

Il exige la mise en place d'une réelle politique tenant compte des difficultés liées à la dépendance.

Il maintient sa revendication de réservations de places en maisons de retraite et de renforcement de tout dispositif permettant de faciliter le maintien à leur domicile.



Face aux difficultés croissantes rencontrées par les agents, le Congrès revendique une réelle politique d'action sociale au croisement de la vie professionnelle et extra professionnelle qui permette d'améliorer les conditions de vie de tous les agents, actifs et retraités. A ce titre, il combattra toute tentative d'individualisation des prestations et d'instrumentalisation de l'action sociale au profit d'une gestion par les services des ressources humaines.

Le Congrès mandate la Fédération des Finances, à tous les niveaux, pour faire aboutir ses légitimes revendications.

*Adoptée à l'unanimité*

Président : Véronique PECORINI (Section départementale 13)  
Rapporteur : Emmanuel FOURNIGAULT (USDouanes)